



CONSEIL DE L'ENTENTE

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : secretariat@cerfer.org Site web : www.cerfer.org

DIRECTION GENERALE
DIRECTION DE LA FORMATION
CYCLE PARCOURS LICENCE
CYCLE BTS

C O M M U N I Q U E

CYCLE BTS & PARCOURS LICENCE

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour l'année académique 2023-2024 aura lieu le **mercredi 04 octobre 2023** dans les spécialités suivantes :

Cycle BTS : Technicien Supérieur de Génie Mécanique d'Engins

Cycle BTS : Technicien Supérieur de Génie Civil

Cycle Parcours Licence : Ingénieur des Travaux Génie Civil & Génie Mécanique

I- Catégories d'inscription

Peuvent faire acte de candidature :

- 1) Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2) Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO etc.
- 3) Les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2.

II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Être titulaire :

- Soit d'un Bac II Scientifique (C, D, E, F1, ou F4) ou tout autre diplôme équivalent ;
- Soit d'un BT avec une expérience professionnelle de 2 ans au moins (uniquement pour le cycle BTS) ;

et fournir un dossier de candidature complet conformément à la fiche de renseignements ci-jointe :

IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 22 septembre 2023**. Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.

Pour la République du Niger

- A la Direction des Travaux Publics B.P. 161 Niamey ou
- Au Ministère de l'Équipement B.P. 403 Niamey
- Sur le site web du CERFER : www.cerfer.org

NB :

- **le régime de formation du cycle BT est différent de celui des autres cycles (BTS et Parcours Licence). En ce qui concerne la formation aux cycles BTS et Parcours Licence, elle est payante et entièrement prise en charge par le service employeur de l'étudiant. Le montant des frais de formation et les modalités de paiement sont également mentionnés sur la fiche de renseignements.**
- **Seuls ceux qui ont passé le concours et déclarés admis peuvent s'inscrire.**

REMARQUE IMPORTANTE :

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité.

LA DIRECTION GENERALE